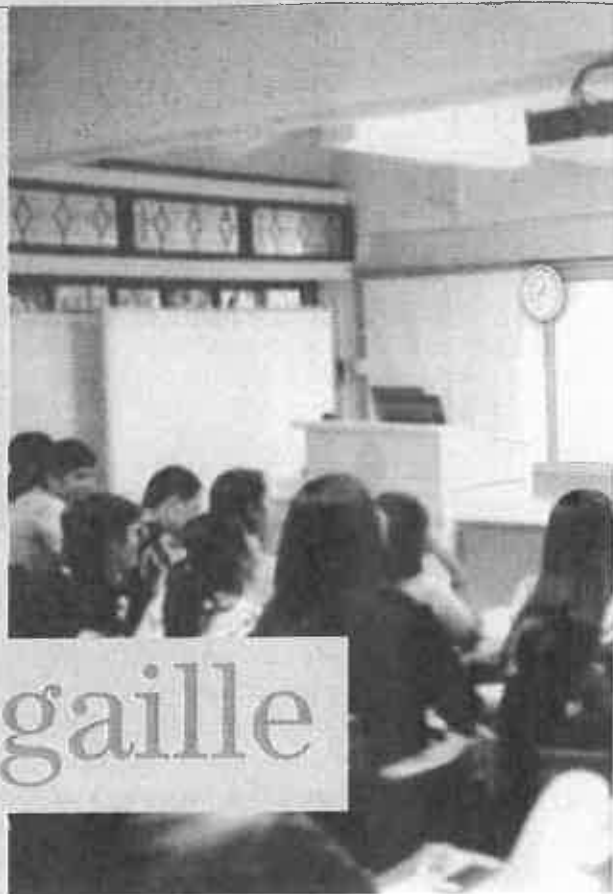


## L'ÉVÉNEMENT

**DES MAQUETTES PAS STABILISÉES, DES CONVENTIONS AVEC LES UNIVERSITÉS NON SIGNÉES,** des agréments pas officialisés, des impacts financiers mal évalués. La mise en application précipitée de la réforme de la formation aux métiers sociaux sème une jolie pagaille dans les écoles et les centres de formation. Pas étonnant avec des décrets d'application parus fin août. Il faut

plutôt s'interroger sur la raison de ce calendrier au pas de charge. Les objectifs de la réforme ne sont pas en cause – une meilleure formation, un niveau plus élevé, une dimension universitaire – mais c'est la méthode. On sait que les métiers du social et du médico-social peinent à recruter et présenter des formations de haut niveau est un signe d'attractivité. Mais fallait-il aller plus vite que la



## RÉFORME DES DIPLÔMES

# La rentrée pagaille

## DES ÉCOLES SOUS PRESSION

Les décrets et arrêtés fixant la réforme des diplômes du travail social sont parus le 23 août dernier, à une semaine de la rentrée. Pour accueillir les nouveaux étudiants, les centres de formation ont dû s'adapter dans l'urgence, quitte à commencer sans maquettes définies. Avec des interrogations, comme sur les conventions avec les universités ou l'impact financier, en attente de réponses.

**L**a réforme des diplômes du travail social avait été approuvée dans les grandes lignes par la commission professionnelle consultative en janvier dernier. L'élaboration de ses textes a pourtant duré de longs mois. Très attendus par les responsables des centres de formation, les décrets et arrêtés ne sont parus que le 23 août, pour une application dès la rentrée de septembre. Une réception à la dernière minute que regrettent unanimement les directrices et directeurs d'établissement. « Nous n'avons jamais vu des textes définitifs arriver aussi tard ! », affirme Chantal Mazaëff, directrice générale de l'Institut supérieur social de Mulhouse (ISSM) et du Centre de formation d'éducateurs de

jeunes enfants (CFEJE), tous deux affiliés à l'Unaforis. « Les textes sont sortis au fil de l'eau, très tardivement », abonde Cédric Bourniquel, directeur général de l'Association pour le développement économique et social (ADES) à Marmande (Lot-et-Garonne). Les premières versions des projets de textes sont parues en février. En mai, de nouveaux projets ont été publiés par le ministère, nettement différents de ceux rendus publics trois mois plus tôt. « Mais, c'était déjà très tard ! », juge Chantal Mazaëff. « Nous n'avons eu aucun soutien de la direction générale de la cohésion sociale. Nous attendions des fiches techniques qui ne sont toujours pas arrivées... », reproche la directrice. « Les responsables d'établissement ont été livrés à eux-mêmes. Ce contexte inédit nous a mis en difficulté, surtout pour transformer nos maquettes. »

Pour être agréés, les établissements doivent d'abord déposer un dossier et faire valider leur maquette de formation auprès de la présidence de région. Or, avec des textes parus fin août, les délais étaient trop courts pour ajuster les maquettes et les faire approuver comme il se doit. « On fera valider nos maquettes de formation au printemps prochain », explique Chantal Mazaëff pour sa région du Grand Est. Son équipe peaufine les semestres à venir afin de présenter, en mai 2019, une maquette conforme à la réforme. « Heureusement qu'il y a eu une certaine tolérance, sinon les trois quarts des établissements n'auraient pas pu ouvrir ! »

Mais les exigences de date de dépôt pour les dossiers d'agrément ont été variables selon les régions. Du côté de l'Institut de formation en travail social (IFTS) d'Echi-



BRAVET / ADPURE STOCK

musique au risque de faire échouer la réforme ? Pour comprendre la situation dans les écoles et les centres de formation, les *Actualités sociales hebdomadaires* sont allées à la rencontre des enseignants, des directeurs et des formateurs qui ont préparé cette rentrée pas comme les autres. Il apparaît que la grande chance de réussite de la réforme repose sur leur motivation, leur capacité

d'adaptation et leur patience. Tout n'est pas prêt mais tout le monde est sur le pont, à attendre la venue de ces étudiants s'engageant dans l'univers social et médico-social. Rendez-vous dans trois ans pour une évaluation de la première génération de travailleurs sociaux issus de cette réforme. Récit d'une rentrée chaotique. ● PH. R.

rolles (Isère), « on a dû rendre nos dossiers en juillet, avec des maquettes sous réserve puisque les textes définitifs n'étaient pas encore connus », raconte Chantal Cornier, la directrice générale de l'établissement. « La région Rhône-Alpes n'a pas été très souple. Pour nous, ça a été extrêmement lourd. » A trois jours de sa rentrée, la responsable déplorait la situation : « C'est extraordinaire : nous ne sommes pas encore agréés, mais les étudiants arrivent ce lundi ! »

#### « ON S'EST MIS EN ORDRE DE BATAILLE »

Nombre d'établissements n'ont pour autant pas attendu la réforme pour enclencher les changements qu'elle annonçait. « Afin d'anticiper la réforme et en l'absence des textes, les équipes de formateurs se sont fortement mobilisées », assure ainsi Sophie Theron, responsable pédagogique à l'Institut régional du travail social (IRTS) de Montpellier. Beaucoup avaient déjà préparé le socle commun, le sujet ayant constitué la lame de fond des débats autour des formations du travail social. « Nous organisons depuis 2013 des temps transversaux aux formations », indique Sophie Theron. « Entre éducateurs spécialisés et éducateurs de jeunes enfants, nous étions déjà à 30 % de contenu transversal. On avait anticipé cela l'an dernier pour la réforme à venir », se satisfait également Cédric Bourniqel pour l'ADES. L'anticipation a aussi pu se faire à plusieurs. « On s'est mis en ordre de bataille collectivement », raconte Cédric Bourniqel. Son centre de formation travaille avec deux autres établissements de Nouvelle-Aquitaine, pour signer ensemble une convention avec l'université de Bordeaux. Une grande nouveauté de la

réforme consiste en effet à exiger des établissements qu'ils passent des conventions avec les universités, pour organiser leur contenu pédagogique. Certains centres l'avaient anticipé : « Nous avons déjà une expérience de partenariat avec l'université puisque nous proposons des doubles parcours Licence pour les éducateurs spécialisés et les assistants de service social », assure par exemple Sophie Theron pour les formations qu'elle coordonne à l'IRTS. Avec la réforme, ce chantier des conventions avec les universités s'ouvre en grand et s'impose à tous. Mais les modalités de mise en œuvre sont parfois chaotiques. « Ce qui est complexe, c'est de travailler avec l'université qui n'a pas de moyens. Alors que nous avons bien sûr des choses intéressantes à bâtir avec elle, articulées autour de questions propres à notre secteur : pour le numérique, par exemple, les sujets de protection des données, de fracture numérique... », développe Chantal Cornier pour l'IRTS. Au-delà de la question des moyens, les délais de mise en œuvre restent tout aussi incertains. Cédric Bourniqel a tout de même bon espoir que pour l'ADES, « la convention soit signée dans la première quinzaine du mois d'octobre, après analyse juridique de l'université, et qu'elle soit ensuite rapidement mise en place ». Plus difficile à anticiper, le coût financier de la réforme pour les établissements est un point aveugle. « C'est une transformation dont je suis incapable d'évaluer les conséquences financières dans trois ans. Ce que l'on va faire avec l'université va engendrer des coûts. En même temps, avec le socle commun, on va faire des économies », juge Chantal Cornier. « Il nous faudra trouver un équilibre financier »

#### EN RÉSUMÉ

- Parution tardive des décrets et arrêtés : 23 août dernier.
- Une réforme à marche forcée et dans un flou persistant.
- Les établissements mis en difficulté pour leur agrément.
- Les centres de formation doivent passer des conventions avec les universités.
- La réforme n'est pas rétroactive, elle ne s'applique pas aux étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années.
- La promotion 2021 sortira avec un bac + 3.

➤ dans ce contexte d'incertitude. » En amont de la formation, l'entrée dans Parcoursup provoque beaucoup d'interrogations. « Ce sera une petite révolution dans nos établissements. Quels types de candidats va-t-on désormais sélectionner ? Est-ce que ça va changer leur profil ? », questionne Cédric Bourniuel. « Sans compter que cela impactera le coût financier de la formation », puisque seront désormais supprimées les épreuves d'admission.

En aval, les certifications désormais déléguées aux établissements devraient générer un « surcroît de travail et d'un coût financier », selon Sophie Theron. Au milieu de cela, se présentent plusieurs changements d'organisation, dont il est peu évident d'évaluer l'impact financier. « Selon la réforme, on doit mettre en place un conseil de perfectionnement, ou encore des comités avec une personne du rectorat... Les services de l'Etat ont-ils les moyens d'assumer cela ? Parce que l'université, elle, ne les a pas : elle en a déjà à peine pour arriver à former ses propres étudiants... », soulève Chantal Cornier.

Dans ce contexte d'adaptation à marche forcée et de flou persistant, les responsables doivent répondre aux questionnements de leurs étudiants. « Ce qui est compliqué, c'est de gérer dans la même école des jeunes étudiants avec un nouveau modèle, et des plus anciens qui n'en font pas partie », appréhende Chantal Cornier. La réforme, applicable pour cette nouvelle promotion 2018, n'est pas rétroactive, les étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années sortiront avec l'ancien diplôme. Il va donc être nécessaire de mener auprès d'eux « un travail explicatif sur le contenu de la réforme ». « On a expliqué à nos étudiants les grandes lignes de changement. La plupart sont satisfaits de voir leur cursus mieux reconnu, qui leur permet de poursuivre en master, se raccrocher à des formations... », insiste tout de même Cédric Bourniuel.

⬇

« Il nous faudra trouver un équilibre financier dans ce contexte d'incertitude »

Reste « le problème d'informer les employeurs et les salariés de terrain, qui sont parfois loin de cette réforme », souligne Chantal Cornier. La réglementation des stages, revue dans ses périodes, objectifs et pourcentages d'encadrement, crée de nouvelles difficultés. « Les délais ne nous ont permis ni de communiquer nos calendriers de l'alternance dans des temps compatibles avec les organisations des établissements partenaires, ni d'échanger à propos des objectifs de stage et de leurs modalités d'encadrement », regrette Sophie Theron.

### « PAS BEAUCOUP DE SURPRISES, MAIS BEAUCOUP DE QUESTIONS »

Souvent qualifiés de « réforme en demi-teinte » par leurs responsables, les textes parus fin août soulèvent plutôt des sentiments mitigés. Tous partagent la satisfaction de voir reconnaître leur diplôme à un grade supérieur. En revanche, concernant le socle commun, certains expriment leur « déception » de ne pas voir la réforme pousser plus loin ce sujet, après un recul face à la levée de boucliers d'organisations de travailleurs sociaux. « Il y a contradiction entre une affirmation de départ, et des textes en-deçà à l'arrivée », critique Chantal Mazaëff de l'ISSM. « Entre ce que l'on nous a annoncé "on chamboule tout !" et ce que l'on a à la fin "on chamboule un peu", la promotion diplômée en 2020 ne sera sans doute pas éloignée de celle de 2021 ! », estime-t-on à l'Inter-régionale des formatrices et formateurs en travail social (IRE). Si l'IRE émet des réserves et des craintes quant à l'organisation des formations, et était fermement opposée à la disparition des identités de métier dans un seul corps commun, elle considère que « sur les contenus, il y a de bonnes choses, rien qui nous fasse sauter au plafond ».

« Nous n'avons pas beaucoup de surprises, mais beaucoup de questions » résume Chantal Cornier. « Pour les équipes, ça fait beaucoup de choses en même temps. Il y a des angoisses, des inquiétudes. » C'est qu'au-delà d'une réforme, plus tiède qu'annoncée, les formations du travail social sont promises à des transformations accélérées. « Pour nous, c'est une année de transition. Certes il y a cette réforme ; mais aussi, à venir, la loi sur l'orientation professionnelle. Il est clair que les établissements de formation sont dans une tourmente et un désordre que je n'ai jamais connus », juge ainsi la directrice de l'IFTS. « Cette période cristallise nos inquiétudes, et vient nous questionner : c'est quoi être formateur aujourd'hui ? » Au cœur de ces changements, les responsables d'établissements disent vouloir avant tout conserver le « sens » des métiers qu'ils enseignent. ●

MAÏA COURTOIS

## ➤ L'IMPACT SUR LA CLASSIFICATION

Avec la revalorisation des diplômes portée par la réforme, la promotion 2021 sortira avec un bac + 3 et non plus un bac + 2.

« Les grilles telles qu'elles sont construites aujourd'hui induiront une différence de rémunération en faveur des salariés bénéficiant de la réforme, même si au fond, les différences de formation ne sont pas majeures », pointe Dorothée Bedok, directrice du pôle « relations sociales » chez Nexem. Les salariés entreront au niveau II du registre national de la certification professionnelle. « Il va falloir revoir toute la chaîne managériale. C'est un jeu de dominos ! », considère-t-elle. L'occasion pour l'organisation professionnelle d'employeurs de « regretter la rigidité de la grille, et de travailler sur un nouveau système » avec une classification qui irait « au-delà de la formation et de l'ancienneté ».

## « ON ÉVOLUE VERS UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL »

**4 QUESTIONS À JULIEN PARENT**  
COPRÉSIDENT DE L'INTER-RÉGIONALE DES FORMATRICES ET FORMATEURS EN TRAVAIL SOCIAL



Julien Parent est également formateur dans le Nord au sein des filières de moniteur-éducateur et d'éducateur spécialisé.



Y a-t-il des points dans cette réforme qui vous préoccupent ?

Les centres de formation vont certifier en interne, et non plus au niveau du rectorat. Cela nous inquiète par rapport au statut de diplôme d'Etat, sur lequel nous serons vigilants. On peut imaginer des employeurs qui voudraient embaucher des jeunes sortant de telle école plutôt que de telle autre, avec le danger d'aboutir à un « diplôme d'école ». L'Inter-régionale a ainsi proposé que les certifications puissent se dérouler via les commissions inter-écoles déjà existantes. Une autre inquiétude concerne le développement de « blocs de compétences », qui pourrait aboutir à concevoir une sorte de validation des acquis de l'expérience géante où une personne vient valider un bloc de compétences, s'en va un temps en CDD, puis revient... Une construction à la carte de parcours qui peuvent durer des années, au mépris de la dimension collective de la professionnalisation. Il reste également des points flous : les difficultés de mise en stage de nos étudiants, ou encore la question des passerelles entre les formations, par exemple entre éducateurs spécialisés et moniteurs-éducateurs.

Dans quelle mesure identifiez-vous une tendance vers un modèle de formation commune ?

Avant le rapport « Bourguignon » de 2015, on parlait de faire disparaître les différentes filières en un « travailleur social unique ». Mais il y a eu une telle réaction des professionnels que les identités des métiers ont été sauvées. Nous verrons ce que va donner la mise en œuvre du nouveau socle commun, qui existait déjà dans une certaine mesure entre assistants sociaux, éducateurs spécialisés et éducateurs de jeunes enfants, par exemple. Le socle commun a notamment pour but de réaliser des économies d'échelle. Va-t-on se retrouver avec des regroupements de promos dans un amphithéâtre ? C'est ce type de cadre que fuient pourtant beaucoup de jeunes en venant dans nos formations... On voit par ailleurs se produire des fusions entre centres de formation, et des incitations à développer l'apprentissage à distance. Le fait que la réforme demande que l'on apprenne davantage à utiliser le numérique rentre dans ce cadre. Cela aboutit à modifier profondément la relation pédagogique entre les formateurs et les travailleurs sociaux en formation.

Comment comprenez-vous, justement, l'encouragement à développer les outils numériques ?

En l'état actuel de la réforme, il reste assez circonscrit. Mais le socle commun permet d'envisager davantage de mise en ligne des contenus. Et « l'intervention sociale » que l'on nous annonce pour demain tend à créer de l'inquiétude. Dans une étude prospective de l'Unaforis parue en juin (1), on nous prédit que « le modèle de l'école comme lieu physique a vécu ». L'école deviendrait une espèce de plateforme, avec un accès à des fichiers et ressources en ligne. Les futurs étudiants se formeraient en autodidacte, avec des MOOCs, des tutoriels... Il y a une fascination pour les outils numériques que nous ne partageons pas à l'Inter-régionale. Nous utilisons certains outils numériques mais ils ne doivent pas remplacer la relation humaine dans nos métiers. Les collègues sont déjà encouragés à mettre leurs cours en ligne. On se dirige donc bien vers cela. Il ne s'agit pas de pédagogie différente mais là aussi d'un principe simple : des écrans coûtent moins chers que des intervenants.

Quels contours se dessinent pour les centres de formation de demain ?

On sent que l'on évolue vers un environnement concurrentiel. D'ailleurs, des fusions sont en cours entre centres de formation. On nous assène désormais qu'il faut grossir pour s'en sortir. En région parisienne, le conseil régional a émis un appel à projets pour les formations de niveaux 4 à 1. Dans ce contexte concurrentiel, les écoles les plus compétitives remportent les appels. Cette logique s'impose parfois brutalement, comme dans cette école des Hauts-de-France où on tente de procéder à une fusion alors même que les salariés ont voté en référendum contre ce projet. On prétend que les écoles doivent devenir des entreprises comme les autres, des acteurs économiques du territoire. Les centres de formation devraient chercher des financements privés, « développer des incubateurs d'entrepreneuriat social »... Ce n'est pas notre vocabulaire ! On sent que notre secteur est pris dans un mouvement rapide : cela ne doit pas se passer sans l'avis des formateurs. Nous ne sommes pas dans l'immobilisme, mais nous souhaitons faire entendre une autre voix que celle du modèle du privé lucratif pour nos centres de formation. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR MAÏA COURTOIS

(1) Cette étude est à l'origine du projet politique 2019-2021 de l'Unaforis, validé le 26 juin, avec un plan stratégique ambitionnant de remodeler les formations du travail social.